

Présents :

- Daniel BENHAROUN
- Pascal HOFSTEIN
- Patrick SEBBAN
- Séverine BENSADOUN

1- Affichage

L'ACJBB devra acheter un panneau d'affichage (dimension et texte seront donnés par Monsieur HOFSTEIN) afin d'afficher l'autorisation par la mairie de la modification acceptée du permis. Pour cela, un huissier sera missionné, pour la pose et la dépose (dans deux mois en l'absence de recours) à la charge de l'ACJBB.

2- Alfa-climat est le bureau d'étude missionné pendant la construction. A ce jour, la maintenance n'est pas conforme aux exigences demandées. Monsieur HOFSTEIN propose son bureau d'étude technique pour la suite de la maintenance et des aménagements : CAPE Ingénierie.

3- CCVP est l'entreprise spécialisée en climatisation et plomberie.
Elle a visité le Centre Culturel en présence de Monsieur Patrick Sebban. Un bilan est envoyé à Monsieur Pascal HOFSTEIN pour connaître les conclusions.
Un devis détaillé est en cours de réalisation pour chaque étage.

a) Plomberie

Tous les piquages des réseaux d'eau sont à faire à tous les étages sauf le rdc. Certains carottages pourraient être nécessaires.

b) CVC (chauffage ventilation climatisation)

Les attentes sont en places au R+1, R+2 et R-1 Mis il n'y a pas les gainages.
La centrale de traitement d'air (CTA) en place est suffisante pour tous les étages pour le chauffage et la climatisation.

CCVP a une assurance décennale et pourra donc réaliser les installations et les reprises d'Eiffage. Une réception d'ouvrage devra donc être réalisée dans un premier temps par CCVP pour pouvoir commencer les travaux.

Pour information les dossiers d'ouvrages exécutés (DOE) ont été transmis par Monsieur HOFSTEIN à CCVP afin d'analyser les installations actuelles.

4- Réglementation :

Monsieur HOFSTEIN nous informe que lors de la reprise des travaux pour l'aménagement des salles cela est une ouverture de chantier. En tant qu'architecte, Monsieur Pascale HOFSTEIN devra en informer la Mairie de Boulogne en tant que Maître d'œuvre.

L'ACJBB qui est Maître d'ouvrage a le devoir de solliciter :

- Un bureau de contrôle
- Un contrôleur Sécurité ESPS

Ces deux bureaux ont déjà été sollicités lors de la construction. Il s'agit de ACB qui est une entreprise qui réunit ces deux compétences. Monsieur Yann ROLLEUR en est le représentant. Il suffit donc de lui faire une « prolongation de mission ».

Son devis initial pour tout le bâtiment entier est de **11 830 €**. Une partie a déjà été payé dans le cadre de la construction.

Monsieur Rolleur sera en charge des missions de structure (L), électriques (SEI) et d'accès handicapés (HAND). Il devra réaliser un rapport final pour la commission finale de sécurité (demandé par la mairie).

Pour information, Monsieur Yann Rolleur est aussi en charge de la Synagogue des Abondances.

5- Assurances :

Avant tout commencement d'aménagement, il faut relancer via Maître KRIEF des assurances DO ou décennales pour la fuite d'eau provenant du toit provisoire d'Eiffage. Madame SIDOUN Isabelle assureur sera également consultée.

On ne pourra pas procéder à la fermeture du toit tant que l'expert n'aura pas conclu.

6- Indépendance des étages

A la demande de l'ACJBB une indépendance électrique et en alimentation d'eau devra être réalisée. Ainsi, un devis dans ce sens, avec des compteurs électriques et eau à chaque étage, est demandé à Monsieur HOFSTEIN.

7- Aménagement des salles

a) Ascenseur :

Aucune salle ne peut être aménagée sans la mise en place de l'ascenseur

Le devis ascenseur (630 Kg) + monte charge est de **55 000€ TTC** selon le devis de l'entreprise IRIS (contact Monsieur KRAAK)

b) Pour l'aménagement de la salle R-1,

Il est important de rappeler que la salle R-1 est une salle forte MIKLAT .

- la société Alfa Climat avait proposé **un devis de 131 179€** (en date du 15/12/2022) comprenant : Ventilation double R-1, Traitement acoustique, Calorifugeage des tuyaux (froid et chaud), Soufflage / extraction d'air et raccordement électrique, Désenfumage avec clapet jusqu'au toit et Climatisation (production frigorifique).
- Une cuisine pour accueillir un traiteur à ajouter
- Aménagement des sols et murs avec luminaires à ajouter

c) Pour l'aménagement de la salle RDC :

Le bloc plomberie et le lavabo seront refait (gracieux)

Reprise du réglage des portes de la synagogue (gracieux)

Escalier à habiller et à mettre en lumière

d) Pour l'aménagement de la salle R+1 :

- Réalisation de sanitaires (3WC + 1WC normes PMR) avec lavabos
- C'est une salle polyvalente dont l'aménagement reste à définir

e) Pour l'aménagement de la salle R+2 :

Cette salle a été créée en conformité avec les exigences de l'ACBB.

La cloison amovible demandée pour séparer la salle en deux coûte **34 000€**

Un sol avec un couleur différente devra être mis en place afin de matérialiser l'accès pompier. 2 WC et 2 douches sont à prévoir

RQ : dans le permis de construire (formulaire PC 40) cette salle est une «salle d'enseignement».

f) Pour l'aménagement du toit-terrasse :

Électricité à faire

Revêtement du sol à faire : carrelage ? bois rouge ?

La question se pose d'aménager d'un abri pour cuisine d'été afin de faciliter les réceptions pouvant s'y tenir. Monsieur HOFSTEIN se renseigne sur la faisabilité.

Au terme de cette réunion, nous pouvons en déduire les priorités dans l'ordre suivant :

- 1) Affichage par l'ACBB (avec l'aide de Monsieur HOFSTEIN)**
- 2) Mise en jeu de la DO pour la fuite d'eau du toit provisoire via Maître Krief**
- 3) Devis d'aménagement des salles R-1, R+1, R+2 en consultant Monsieur HOFSTEIN à définir**
- 4) Bureau de contrôle et de sécurité à solliciter via Monsieur Yann ROLLEUR**
- 5) Solliciter le SPCJ pour les subventions possibles (portes blindées et renforcées)**